



Commandement loyer

Par Typhon

Bonjour,

J'ai reçu un Commandement par courrier postal, rédigé le 01/03/2023, émis par un Huissier de Justice. Ce dernier m'indique de payer la somme des loyers impayés + coût du présent (130,80 ?).

Je suis dans l'incompréhension car la somme des loyers a été réglée par virement le 15/02/2023 auprès de l'agence immobilière.

Je n'ai toujours pas reçu la quittance de loyer et ai contacté ce matin l'agence immobilière à cet effet.

J'ai l'impression de faire partie des conséquences d'une structure désorganisée.

Quel est le moyen le plus efficace de faire comprendre auprès des différents interlocuteurs que les loyers sont déjà payés et que le Commandement est donc obsolète ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devriez confirmer votre paiement à cette agence par courrier RAR en joignant vos justificatifs (attestation du virement).

Avez-vous bien référencé le virement ? (dans l'avis d'échéance il y a une référence à mettre impérativement dans le commentaire "objet" du virement)

Les frais de l'huissier :

[url=https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/recouvrement-creances]https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/recouvrement-creances[/url]